

partie à la loi de l'Appropriation *M*, 7,  
adoptée par le Parlement, le 16 juillet 1964.

Les \$273,291,666.24 en monnaie du Canada équivalant aux \$253,929,534.25 en monnaie des Etats-Unis seront versés aujourd'hui au Premier Ministre de la Colombie-Britannique par le premier ministre M. L.B. Pearson. En vertu des conditions de l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Colombie-Britannique en date du 8 juillet 1963, le Gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à utiliser ces fonds à la construction de trois grands barrages de retenue sur le fleuve Columbia. Le Gouvernement de la Colombie-Britannique placera ces sommes jusqu'à ce qu'elles soient requises aux fins indiquées.